

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

15 mai 2023

Date d'Affichage

01^{er} juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Annick JOUFFLINEAU, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Yohann GARREAU, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

Était absente excusée et représentée : Mme Laëtitia DUBOSCQ qui donne pouvoir à Mme Fabienne LENOËL

Mme Annick JOUFFLINEAU remplit les fonctions de secrétaire.

DÉLIBÉRATION 2023 - N°05/05 : PRISE EN CHARGES DES DÉPENSES 2022 DE CHAUFFAGE DU LOGEMENT PRESBYTERE

Le conseil municipal avait proposé d'accueillir une famille ukrainienne dans le logement inoccupé du presbytère. Il s'était engagé à prendre en charges les dépenses d'eau, d'électricité, de fuel pour le chauffage, tout le temps que la famille ne disposerait pas de ressources suffisantes. Ces dépenses, pour le chauffage, s'élèvent, pour 2022, à 1 635.30 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de payer les charges de chauffage à la paroisse Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, titulaire de la citerne fioul, pour le logement occupé par la famille ukrainienne.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance
Annick JOUFFLINEAU

Le Maire
Maryvonne RAIMBEAULT

